

*Questions orales*

Je crois qu'il devient de plus en plus évident que, même si le comité peut faire la lumière sur ce qui s'est passé, il n'est pas possible de faire à la télévision des déclarations fracassantes et parfois trompeuses et c'est pourquoi l'opposition répète continuellement ces questions à la Chambre. Nos vis-à-vis s'intéressent au petit écran et non aux faits.

**Mme Christine Stewart (Northumberland):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé.

Ce matin, il a déclaré à la presse qu'il examinerait la transcription de la déclaration de M. Shortliffe concernant les excuses non confirmées de M. Chrétien. Depuis qu'il a pris cet engagement, le ministre a-t-il parlé à M. Shortliffe? Quand examinera-t-il la transcription?

**Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles):** Monsieur le Président, j'ai fait les deux choses.

**Mme Christine Stewart (Northumberland):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Examinera-t-il attentivement la déclaration des ministres du 14 mai qui a dit publiquement que MM. Chrétien et Daubney se sont excusés aux ministres? Le ministre juge-t-il normal que la déclaration dit publiquement que M. Chrétien s'est excusé alors que celui-ci affirme qu'il ne l'a pas fait?

**Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles):** Je ne veux pas m'aventurer dans le domaine des témoignages rendus au comité, mais je pense que la députée était présente. Elle sait que lorsqu'on lui a posé des questions à ce sujet, M. Shortliffe a répondu que M. Chrétien connaissait le contenu de la déclaration qui devait être rendue publique le lendemain.

\* \* \*

**LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES**

**M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Meritt):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu.

Les commerçants du pays ont souligné encore un autre problème avec la taxe sur les produits et services. Lorsque les clients se servent de leur carte de crédit pour acheter un produit, les frais que les marchands doivent

désormais payer à la banque sont calculés sur le prix TPS comprise. Ainsi, à cause de la TPS, les banques touchent cette année un revenu de plus de 60 millions de dollars, aux dépens des commerçants.

Le ministre peut-il justifier cette dépense supplémentaire imposée aux petites entreprises? Pourquoi devraient-elles contribuer à hausser les bénéfices des banques à une période où beaucoup d'entre elles font faillite?

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, auparavant les banques calculaient ces frais sur 13,5 p. 100 et, maintenant, elles le font sur 7 p. 100. Mais nous serons heureux d'examiner la situation.

**M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Meritt):** Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Le gouvernement a dit vouloir aider les petites entreprises et, pourtant, il aide encore une fois ses amies, les banques, à récolter des bénéfices aux dépens des commerçants.

• (1440)

Le ministre d'État chargé des Petites entreprises assumera-t-il sa responsabilité et exercera-t-il des pressions auprès de ses amies, les banques, pour qu'elles imposent aux commerçants des frais sur le prix réel des produits, taxe non comprise?

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, le député saura que les banques paient des impôts comme tout le monde. . .

**Des voix:** Allons donc!

**M. Jelinek:** Un milliard de dollars. Nous savons quelle est la position des néo-démocrates. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Jelinek:** Quoi qu'il en soit, ma réponse à la première question du député reste la même pour la deuxième. C'est la politique permanente du gouvernement.

Nous avons adopté une nouvelle taxe qui accroîtra la compétitivité des entreprises canadiennes, car il ne fait aucun doute dans tous les esprits que l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants constituait une entrave pour les entreprises, les fabricants et les exportateurs canadiens, petits et grands. La suppression de cette taxe et son remplacement par une taxe moderne sur la valeur ajoutée, comme la TPS, qui est utilisée dans 48 autres pays du monde, sera profitable pour les entreprises et, par conséquent, pour tous les Canadiens.